



**Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Cotentin**

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 17 juin 2024

Nos réf : CA n° CAC-PALE-DAG-2024-12930
Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle
vie.insti@lecotentin.fr

OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui se tiendra le **27 juin 2024 à 18 h 00** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024

Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Arrêtés du Président rapportés au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Coopération entre les collectivités pour la construction d'une unité de valorisation énergétique de traitement des déchets sur le site de Cavigny
- 2 - Attribution des fonds de concours 2024
- 3 - Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire - Intégration de la salle de spectacle Le Podium
- 4 - La patinoire communautaire - Orientations relatives aux sites d'implantation
- 5 - Terre Bleu Le Cotentin - Port de Cherbourg - Soutien aux investissements
- 6 - Convention de partenariat Pluri annuelle Unicaen/Agglomération du Cotentin/ Région Normandie/
- 7 - Soutien à la recherche universitaire - Convention de partenariat avec le laboratoire LUSAC - Convention de partenariat avec le laboratoire GREYC
- 8 - Terre Bleue Le Cotentin - Soutien au projet d'Ecole Normande de Cuisine des Produits de la Mer - Aide économique à l'AFPA
- 9 - Convention d'objectifs avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin 2024/2026
- 10 - Subventions versées aux budgets annexes en 2023
- 11 - Approbation des comptes de gestion 2023 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 12 - Compte administratif 2023 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 13 - Affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes
- 14 - Participation financière du budget principal aux budgets annexes eau et assainissement collectif : loi 3DS
- 15 - Approbation du budget supplémentaire 2024 : budget principal et budgets annexes
- 16 - Modification de la Charte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 17 - Tarification de l'eau pour les bâches pour la Défense extérieure contre l'incendie
- 18 - Convention de mandat relative à la facturation de la redevance assainissement collectif sur le territoire de la commune d'Aumeville-Lestre
- 19 - Convention de mandat relative à la facturation de la redevance assainissement collectif sur le territoire de la commune de Rauville-la-Bigot
- 20 - Résiliation des conventions de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines avec les communes de MAUPERTUS-SUR-MER, FIERVILLE-LES-MINES, SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT, LA BONNEVILLE et PORT-BAIL-SUR-MER
- 21 - Mise à jour de l'adhésion à la FNCCR et au réseau France Eau Publique
- 22 - Rapport annuel d'accessibilité 2023

- 23 - Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma le Richelieu à Réville - Avenant n°1
- 24 - Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du complexe hippique des Pieux - Avenant n°1
- 25 Approbation du rapport d'activité 2023 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 26 Cinéma Le Richelieu à Réville – Rapport du délégataire – Exercice 2023
- 27 - Immobilier d'entreprise - Fixation du montant du loyer du bail commercial du local sis 1, place de la Madeleine, Beaumont-Hague à La Hague
- 28 Contrat de concession entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la SPL développement Touristique du Cotentin - Avenant n°5
- 29 PSLA La Hague : Assujettissement à TVA et création d'un code activité au 01 novembre 2024
- 30 Commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements de 3F Normandie - Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 31 - PLH 2022/2027 - Délégation des aides à la pierre - Programme d'actions territorial 2024 en matière d'aides à l'habitat privé
- 32 - Habitat - PLH 2022-2027 : Politique d'aide en faveur du logement social - Modification du règlement d'intervention
- 33 - Convention d'objectifs avec l'association CLIC du Cotentin - Avenant de prolongation pour l'année 2024
- 34 -Demande de report de la procédure de recrutement du concessionnaire de la Crèche "Les Boud'Chou" à Bricquebec-En-Cotentin
- 35 Signature d'une convention d'utilisation pluriannuelle du service d'aide à l'archivage avec le Centre de Gestion de la Manche
- 36 - Dépôt de la marque "Les Bains du Cotentin"
- 37 - Comité syndical du Pôle Métropolitain Ouest Normand - Désignation d'un membre en remplacement de M. Michel Mauger
- 38 - Régime indemnitaire

Questions diverses.

Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'être présent au complexe sportif à partir de 17h30.

La séance du Conseil est publique et sera diffusée en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance.

La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vue des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans le règlement intérieur.

Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle (vie.insti@lecotentin.fr).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné(e),
Commune de
Pôle de proximité,
membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe le Président de
mon absence à la séance du Conseil Communautaire **du 27/06/2024**,
pour le motif suivant :

(se référer aux motifs valables indiqués dans le règlement intérieur)

En conséquence,

PROCURATION

(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible ()*)

je donne **procuration** à
afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de
prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-
même.

Fait à

Le

SIGNATURE (à faire précéder de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)

OU()**

SUPLÉANCE

(J'ai un suppléant / une suppléante)

mon **suppléant/ma suppléante**
siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

SIGNATURE

() En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix*

*(**) 1 Seul choix possible*